Rythmes scolaires : le préfet garant du respect du décret

Face à une opposition vétilleuse, la motion terminera en courrier, adressé au préfet de Région. A Terville, on a le souci du respect de la réforme des rythmes scolaires, sur la ville mais aussi partout ailleurs. Mais c'est compliqué…

Dossier clivant et nimbé de brume que celui de la réforme des rythmes scolaires. Et surtout, on ne peut plus collé à l'actualité, avec les récentes prises de position du ministre de l'Education, Benoît Hamon. « *Ça fait des mois que c'est compliqué*, résume jeudi le maire de Terville, en séance de conseil municipal. *Il y a des problèmes d'horaires, de déplacements. [...] Ce décret sur la réforme des rythmes scolaires, on peut le contester. Mais si on commence à appliquer la loi en fonction de ce qui nous arrange, je ne sais pas comment on va faire. Ne pas l'appliquer en tout cas, ça me choque.* » L'agace aussi, lui qui a décidé de ne plus siéger à la communauté d'agglomération, lovée dans la politique politicienne et l'assujettissement, selon lui (lire en page 3). « *D'une commune à l'autre, ça va poser problème*, reprend-il. *Vous avez des enfants qui font des activités dans les villes voisines. Si les règles ne sont pas les mêmes à droite et à gauche, cela ne va pas être possible. On commence à avoir des demandes de dérogation pour aller dans des écoles à Thionville, parce qu'on y annonce que Thionville la réforme ne sera pas appliquée. Et puisque comme les enfants font du sport à Thionville, comment voulez-vous que l'on s'en sorte...* »

« Apporter quelque chose en plus pour les enfants »

Ce que souhaite Patrick Luxembourger, comme bon nombre de ces homologues à l'écharpe tricolore finalement ? « *Une position claire du préfet, d'abord pour rappeler que les maires sont là pour appliquer la loi. Et que l'on nous dise aussi ce qui est attendu, ce que l'on peut faire.* » Faisaint fi des considérations supra-communale, l'opposition recentre le débat sur ce qui est le fondement de cette réforme. A savoir de quelle manière les familles tervilloises peuvent compter comme encadrement. « *Nous sommes d'accord que cette mesure devait apporter quelque chose en plus pour les enfants*, interpelle Jean-Michel Delon, qui au passage rappelle que « *les enseignants, fonctionnaires, appliqueront de fait la règle* ». Et d'interroger : « *En un an, qu'a fait l'élu en charge de la question ? [...] Pour budgétiser, il aurait peut-être fallu que l'on ait déjà des choses à proposer au budget. Hormis l'emploi de personnes supplémentaires à l'Atej, on n'a pas du tout de propositions qui aillent dans le sens de recenser des activités novatrices, particulières, avec des intervenants qui ont des compétences spécifiques. C'est cela que je regrette. Le sentiment que l'on a, c'est qu'il n'y a pas grand chose à part le changement des horaires.* »

« *Il y a beaucoup de choses dans les cartons. Mais il y a pour l'heure un réel problème avec les horaires* », répond le maire, qui estime « *entre 200 et 300 000€ par an* » le coût de cette mesure. *Faire des activités sur un temps de 45 minutes par exemple, ça n'a aucun sens. On pourrait faire, comme au Luxembourg ou en Allemagne, de vrais temps pour du sport, avoir du soutien, des activités culturelles, de groupe, deux heures par exemple. Aujourd'hui, on peut imaginer qu'en septembre, ce sera évolutif, avec des expériences pilotes.* »

La mention à adopter pressentie avant le conseil municipal finira en simple courrier à destination du représentant territorial de l'Etat, l'opposition objectant le libellé d'une des interrogations du conseil portant sur "la légalité de ne pas appliquer la réforme". Une formule empreinte de confusion, pour l'équipe Delon.

E. C.